



	Total des inspections	Inspections sur le site	Inspections hors site	Enquêtes *	Poursuites	Chefs d'accusations	Convictions	Contraventions	Directives	Avertissements écrits
LCPE (1988 et 1999) -- Loi canadienne sur la protection de l'environnement	4,413	2,334	2,079	32	8	8	14	1	8	672
Benzène dans l'essence	182	86	96	0	0	0	0	0	0	3
LCPE 1999 - Article(s)	584	418	166	12	3	3	8	0	0	106
Rejet de mercure par les fabriques de chlore	4	1	3	0	0	0	0	0	0	0
Biphényles chlorés	52	48	4	1	1	1	0	0	0	0
Combustibles contaminés	13	13	0	0	0	0	0	0	0	0
Carburant diesel	12	3	9	0	0	0	0	0	0	1
Règlement sur l'immersion en mer	32	24	8	1	0	0	0	0	0	0
Règlement sur les urgences environnementales	3	1	2	0	0	0	0	0	0	0
Exportation et importation des déchets dangereux	854	589	265	6	0	0	0	0	0	53
Le préavis d'exportation	55	0	55	0	0	0	0	0	0	0
Exportation de substances aux termes de la convention Rotterdam	58	1	57	0	0	0	0	0	0	0
Règlement fédéral sur les halocarbures, 2003	97	44	53	0	0	0	0	0	0	73
Règlement fédéral sur les halocarbures	114	46	68	2	0	0	0	0	2	22
Règlement fédéral sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur le territoire domanial et les ter	10	9	1	0	0	0	0	0	0	0
Renseignements sur les combustibles, Règlement No. 1	143	52	91	0	0	0	0	0	0	4
Essence	49	47	2	0	0	0	0	0	0	1
Débit de distribution de l'essence et de ses mélanges	5	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Lignes directrices sur le glycol	6	6	0	0	0	0	0	0	0	0
Mouvements interprovinciaux des déchets dangereux	42	11	31	3	0	0	0	0	0	0
Avis concernant les substances de l'INRP	229	16	213	2	0	0	0	0	0	150
Renseignements concernant les substances nouvelles	216	128	88	3	0	0	0	0	0	1
Renseignements concernant les substances nouvelles - Biotechnologie	201	105	96	4	0	0	0	0	0	2
Immersion de déchets en mer, 1988	21	20	1	0	2	1	1	0	0	0
Substances appauvrissant la couche d'ozone (1998)	387	304	83	4	5	3	5	0	0	84
Exportation de déchets contenant des BPC	62	5	57	0	0	0	0	0	0	0
Certaines substances toxiques interdites	6	1	5	0	0	0	0	0	0	0
Additifs antimousse et les copeaux de bois des fabriques de pâtes et papiers	96	17	79	0	0	0	0	0	0	1
Dioxines et les furannes chlorées dans les effluents des fabriques de pâtes et papiers	195	23	172	0	0	0	0	0	1	7
Rejet de plomb de seconde fusion	13	13	0	0	0	0	0	0	0	0
Stockage des matériels contenant des BPC	293	78	215	4	0	0	0	1	2	136
Soufre dans le carburant diesel	205	93	112	1	0	0	0	0	3	8
Soufre dans l'essence	125	86	39	0	0	0	0	0	0	1
Règlement sur le tétrachloroéthylène	40	40	0	0	0	0	0	0	0	19
Rejet de chlorure de vinyle, 1992	9	1	8	1	0	0	0	0	0	0

Statistiques additionnelles:

Il n'y a eu aucun ordre d'exécution en matière de protection de l'environnement (OEPE)

Il n'y a eu aucune mesure de rechange en matière de protection de l'environnement (MRPE)

Il y a eu 61 Références qui peuvent inclure: Référé pour promotion de la conformité, Référé à d'autres gouvernements (fédéral, provincial, territorial, municipal), Référé à des gouvernements étrangers et à d'autres agences.

Des 32 enquêtes * qui ont débuté dans l'année financière 2003/2004, 8 se sont terminées en 2003/2004 et 24 sont encore en cours.

En plus, il y a eu aussi 51 enquêtes qui ont commencé avant l'année financière 2003/2004: et parmi celles-ci, 29 se sont conclues en 2003/2004 et 22 sont toujours en cours.

Notes explicatives:

Les statistiques sont tabulées comme suit :

Le nombre d'inspections se relie au nombre de réglementés inspectés pour assurer la conformité sous chacun des règlements applicables.

* Les enquêtes sont tabulées en fonction du nombre de dossiers d'enquêtes. Un dossier d'enquête peut inclure des activités concernant aussi une autre loi et inclure un ou plusieurs règlements. Par conséquent, le nombre d'enquêtes montré par règlement ne s'additionne pas au total au niveau de la loi.

Toutes les mesures (excepté les poursuites) sont tabulées au niveau de l'article d'un règlement. Par exemple, si une inspection résulte en l'élaboration d'un avertissement écrit qui se relie à 3 articles d'un règlement donné, le nombre d'avertissements écrits est 3.

Le nombre de poursuites est représenté par le nombre de réglementés qui ont été poursuivis par date de chefs d'accusation indépendamment du nombre de règlements impliqués.